



DATE/DATA	PROGRAMME	PROGRAM	PROGRAMMA	
14/01/22 8:00 / 17:00	Vendredi/Friday/Venerdì	Arrivée des convoyeurs étrangers	Arrival of foreign conveyors	Arrivo convogliatori esteri
15/01/22 8:00 / 22:00	Samedi/Saturday/Sabato	Enlogement des oiseaux étrangers	Reception of foreign birds	Consegna soggetti esteri
16/01/22 8:00 / 17:00	Dimanche/Sunday/Domenica	Enlogement des oiseaux italiens	Reception of italian birds	Consegna soggetti Italiani
17/01/22	Lundi/Monday/Lunedì	à disposition de l'organisation	At the disposal of the organizers	A disposizione del comitato organizzatore
17/01/22 18:30	Lundi/Monday/Lunedì	Réunion technique O.M.J.	O.M.J. Technical meeting	Riunione tecnica O.M.J.
18/01/22 8:30 / 17:00	Mardi/Tuesday /Martedì	Jugement des oiseaux	Bird judging	Giudizio soggetti a concorso
19/01/22 8:30 / 17:00	Mercredi/Wednesday /Mercoledì	Jugement des oiseaux	Bird judging	Giudizio soggetti a concorso
20/01/22	Jeudi/Thursday/Giovedì	à disposition de l'organisation	At the disposal of the organizers	A disposizione del comitato organizzatore
21/01/22 9:00 / 19:00	Vendredi/Friday/Venerdì	Ouverture au public	Open to the public	Apertura al pubblico
21/01/22 11:00	Vendredi/Friday/Venerdì	Inauguration officielle	Official inauguration	Inaugurazione Ufficiale
22/01/22 9:00 / 19:00	Samedi/Saturday/Sabato	Ouverture au public	Open to the public	Apertura al pubblico
22/01/22 9:00	Samedi/Saturday/Sabato	Congrès C.O.M. / O.M.J.	C.O.M. / O.M.J. Congress	Congresso C.O.M. / O.M.J.
22/01/22 20:00	Samedi/Saturday/Sabato	Dîner de gala	Gala dinner	Serata di Gala
23/01/22 9:00 / 16:00	Dimanche/Sunday/Domenica	Ouverture au public	Open to the public	Apertura al pubblico
23/01/22 17:00	Dimanche/Sunday/Domenica	Délogement des oiseaux italiens	Italian birds take out	Ritiro soggetti Italiani
24/01/22 08:00	Lundi/Monday/Lunedì	Délogement des oiseaux étrangers	Foreign birds take out	Ritiro soggetti esteri



info e aggiornamenti:
www.mondialefoi piacenza2022.it
Segreteria F.O.I. tel: 0523593403





70° Championnat Mondial COM 2022

<https://www.mondialefoipiacenza2022.it/>

PIACENZA-EXPO du 14 au 24/01/ 2022

<https://www.piacenzaexpo.it/dove-siamo>

COMMUNIQUE et *INFOS GENERALES COM FRANCE*

Amis éleveurs,

Vous trouverez dans ce fichier le programme et les infos concernant les inscriptions au Mondial COM 2022 :

- Communiqué de la COM France et Infos Générales.
- Extrait du règlement du Mondial COM PIACENZA 2022
- La liste des classes COM PIACENZA 2022
- Feuille d'inscription PDF et Excel
- **Nous vous recommandons de bien lire toutes les informations.**

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Classes COM, feuilles d'inscription, règlement du mondial :

SECRETARIAT COM France : Marie Claire TARNUS – 23 chemin du vieux four – 83 150 BANDOL

Tél. : 04 94 29 12 21 – GSM : 06 61 71 65 62. Courriel : marieclairetarnus@wanadoo.fr

CONVOYAGE COM France :

CONVOYEUR COM France : Guy DOUMERGUE : Tél : 06 89 17 15 03 - cloetguy@wanadoo.fr

La COM France espère une participation française de grande qualité au Mondial COM Piacenza 2022 et souhaite bonne chance à tous les éleveurs français

Date de limite de réception des feuilles d'engagement : 15 décembre 2021

(1 exemplaire formulaire COM uniquement) accompagnées du montant des droits (Chèque à l'ordre de COM France)

Adresse postale : Secrétariat COM France, Marie Claire TARNUS, 23 chemin du vieux four 83150 BANDOL.

Tél. : 06 61 71 65 62. E-mail : marieclairetarnus@wanadoo.fr

IMPORTANT :

- **Une copie de ces feuilles sera envoyée à l'Entité dont dépend l'éleveur :**

Responsable désigné par le Président du CDE, Président de la FFO, Présidents de région UOF.

- **A partir de la section F2 le nom latin est indispensable. Rappel les bagues couleurs sont obligatoires pour les sections de A à F**
- **Droit d'inscription pour les éleveurs français : 17,50€**
- **Prix du catalogue (palmarès) obligatoire : 12€**
- **Prix de la cérémonie de remise des prix : 55€ (à payer avec l'inscription)**
- **L'exposant (ayant inscrits au moins 3 sujets), et qui visitera le mondial recevra, sur présentation d'une pièce d'identité, une carte d'accès gratuite et personnelle pour deux entrées quotidiennes**

Il est rappelé que les droits d'inscription sont dus pour les oiseaux inscrits au Championnat du Monde, PRESENTS OU NON.

En cas d'annulation du Mondial COM (en raison de problèmes sanitaire), les frais de participation seront remboursés.

*Confédération Ornithologique Mondiale pour la France, COM France. Association loi 1901
Siège Social/Secrétariat : 23 chemin du vieux four – 83150 BANDOL- Tél. : 06 61 71 65 62
E-mail : marieclairetarnus@wanadoo.fr*

EXTRAIT DU REGLEMENT GENERAL

1. EXPOSANTS

Tous les membres des Fédérations Nationales ou Entités reconnues et affiliées à la COM peuvent participer au Championnat Mondial, avec les exceptions dues à des motifs d'impossibilité de certification vétérinaire.

Tous les exposants devront indiquer leurs numéros de stam (souche). Ils autorisent le comité organisateur et la COM à faire toutes les démarches qu'elles considèrent nécessaires à la vérification de ces données.

Avec l'inscription de leurs oiseaux, les exposants déclarent :

- Avoir pris connaissance et accepter ce règlement général ainsi que les règlements du Comité d'Organisation du Mondial, de la COM, de l'OMJ, y inclus le Code Déontologique et le Règlement Disciplinaire COM, publiés sur site Internet de la **COM :www.conforni.org**
- Participer seulement avec un but amateur et non-lucratif
- Respecter et accepter toutes les décisions et sanctions du jury et/ou de de la Commission de Contrôle, résultant des classifications, disqualifications, suspensions, exclusions. L'éleveur a toutefois toujours un droit de recours.
- Renoncer totalement à tout droit d'indemnité morale ou matérielle résultant de leur participation à ce championnat, vol, décès, disparition ou accident de leurs oiseaux ainsi que pour les causes d'absence des oiseaux inscrits (maladie et/ou danger d'épizootie, etc. ...)
- Tous les exposants autorisent le Comité Organisateur ou ses entités déléguées à manipuler les oiseaux inscrits pour la vérification des bagues et pour la prise de photos ou films. Les éventuels droits ou produits de ces photos ou films sont propriété de la COM.
- Les exposants autorisent également l'utilisation de leurs données personnelles pour tous les effets relatifs à ce championnat et son partage entre les organisateurs, sa COM-Nationale et la Confédération Ornithologique Mondiale.
- Respecter les dates pour la bonne gestion de la manifestation.

2. INSCRIPTIONS ELEVEURS

Les inscriptions doivent être effectuées sur les feuilles d'inscription officielles (formulaire COM uniquement) ou sur le système SISCOM par Internet à **www.conforni.com/fonpadmin**.

Les éleveurs français qui souhaitent enregistrer leurs oiseaux sur le système SISCOM, doivent envoyer un e-mail au secrétariat COM France, par retour de courrier ils recevront les instructions.

Ces feuilles d'inscription, seront complétées en lettres majuscules ou, de préférence, dactylographiées. **Le(s) numéro(s) de stam (souche) complet(s) (lettres et chiffres) de l'éleveur, précédé du sigle de l'entité nationale (FR pour la France), doit (vent) obligatoirement figurer sur la feuille d'inscription. (Exemple pour la France : pour FRP0050 –FRAZ652 –FR1456)**

En cas d'appartenance à plusieurs entités françaises, les éleveurs veilleront à indiquer également sur leurs feuilles d'inscription les numéros de souche des oiseaux

Nous attirons l'attention des éleveurs sur cette obligation, car il est rappelé que l'absence de ce (de ces) numéro(s) provoque régulièrement des disqualifications d'oiseaux médaillés, ce qui est très regrettable.

Les feuilles d'inscription seront impérativement accompagnées du règlement par chèque à l'ordre de COM France Chaque éleveur recevra un cadeau souvenir.

Les trois premiers de chaque catégorie en concours se verront remettre des médailles métal (or - argent – bronze).

L'éleveur Champion du Monde recevra en outre un diplôme reprenant son(es) titre(s) de Champion.

Les organisateurs peuvent, s'ils le désirent, remettre en plus à chaque exposant, un diplôme de participation au "Mondial"

Pointage minimum	Médaille Or	Médaille Argent	Médaille Bronze
<i>Classes individuelles</i>	90	90	90
<i>Classes Stam</i>	360	360	360

3. INSCRIPTIONS OISEAUX

Seront admis dans le championnat les oiseaux nés et élevés en ambiance familiale, de propre élevage, dument bagués avec des bagues officielles reconnues par une fédération affiliée à une COM-Pays- Membre ou une Entité Nationale COM.

Chaque éleveur doit remplir une feuille d'inscription dans l'ordre des sections du concours selon la liste de sections et classes COM.

RAPPEL : Pour les Sections "F2" à "P", le nom latin de l'espèce doit être indiqué. Pour la section H le nom des géniteurs doit être inscrit.

Les classes en vigueur sont éditées chaque année par l'OMJ/COM et envoyées aux pays membres de la COM.

Les bagues couleurs sont obligatoires pour les sections de A à F

Les feuilles d'inscriptions, selon le modèle COM, doivent être centralisées par les COM ou Entités Nationales de chaque pays membre de la COM, selon les règles par eux définies.

Pour les éleveurs français

Date de limite de réception des feuilles d'engagement accompagnées du montant des droits :

15 décembre 2021

Adresse postale : Secrétariat COM France, Marie Claire TARNUS, 23 chemin du vieux four 83150 BANDOL.

Tél. : 06 61 71 65 62. E-mail : marieclairretarnus@wanadoo.fr

(Chèque à l'ordre de COM France)

Les feuilles d'inscription devront être en possession du Comité d'organisation via **le logiciel online pour le 20 Décembre 2021**, au plus tard, celles parvenues après cette date risquant d'être rejetées.

Les organisateurs demandent que cette date soit scrupuleusement respectée afin de préparer au mieux l'organisation du Championnat Mondial.

L'accès au système sera prêt à accepter les inscriptions à partir du **20 novembre 2021**. Le coordinateur de chaque pays recevra un mot de passe. **Les éleveurs français pourront inscrire les oiseaux à partir du 20 novembre selon les instructions de la COM France.**

- Le droit d'inscription pour l'organisation est fixé par la COM, il est de **14,00 €** par oiseau. (Ce montant comprend une assurance annulation de la manifestation).

En fonction des frais engagés pour la gestion, le transport, les documents sanitaires etc., chaque pays-membre fixe le prix total de l'engagement pour son pays.

Pour les éleveurs français le droit d'inscription est de 17,50€ par oiseau (14€ +3.50€ de participation au voyage)

- Le prix du catalogue palmarès, obligatoire, est de **12,00 €**.
- La cérémonie de remise des prix est fixée à **55.00 €**

Il est rappelé que les droits d'inscription sont dus pour tous les oiseaux inscrits au Championnat du Monde, qu'ils soient présents ou non.

Les oiseaux des pays membres qui n'auraient pas versé les droits d'inscription ne seront pas admis à entrer dans les locaux du Championnat Mondial.

Une confirmation de réception sera envoyée aux pays participants.

Chaque pays membre, transmettra au secrétariat du Comité d'organisation, une copie du reçu du virement, par mail avec A.R., ou sous pli recommandé.

4. RECEPTION DES OISEAUX

Tous les oiseaux doivent parvenir ensemble à l'encagement.

Les éleveurs autorisés à apporter directement leurs oiseaux par leur pays membre se conformeront aux directives de celui-ci.

Les oiseaux seront engagés uniquement par le(les) convoyeur(s) officiel(s) de chaque pays. Celui (ceux)-ci s'occupera(ont) également du délogement. Les formalités de retour des oiseaux (réimportation) incombent aux C.O.M. ou entités nationales suivant leurs propres législations.

Les convoyeurs officiels sont à la charge des organisateurs.

Ils sont à disposition du Comité d'organisation pendant toute la durée du championnat.

Ils seront logés en chambres doubles, avec la possibilité pour chacun d'eux de demander une chambre individuelle en payant le supplément.

Le cahier des charges COM prévoit le nombre de convoyeurs à la charge de l'organisation. Si le nombre des convoyeurs est en excès, il appartient aux pays membres d'en informer l'organisation et de payer les frais supplémentaires.

Avant l'enlogement, tous les oiseaux seront contrôlés sur l'aspect sanitaire et l'enlogement sera refusé à tous les oiseaux considérés non conformes.

Avant l'enlogement eau et alimentation pour les oiseaux (graines ou autres) doivent être disponibles immédiatement.

Il est absolument interdit d'engager un oiseau sans lui fournir immédiatement l'eau et l'alimentation.

5. DÉLOGEMENT DES OISEAUX

Le Délogement des oiseaux italiens commencera le dimanche 23 janvier 2022 à 17H. Les éleveurs italiens seront accompagnés par une personne responsable de l'organisation pour pouvoir reprendre leurs oiseaux.

Le délogement des oiseaux étrangers commencera le lundi 24 janvier 2022 à partir de 8h.

Il est interdit de réaliser le délogement des oiseaux sans être accompagné d'un membre de l'organisation ou un convoyeur officiel. Cette règle est aussi valable pour les membres de l'organisation.

6. INFORMATIONS SANITAIRES ET VÉTÉRINAIRES :

Le Championnat du Monde COM 2022 à Piacenza est une compétition autorisée par les autorités vétérinaires de l'Italie

Le transport, et autres opérations, notamment l'enlogement et délogement doivent suivre les règles de bien-être animal et tous les règlements de la COM.

Pour les Eleveurs et oiseaux originaires des pays membres de l'UE, les oiseaux doivent être accompagnés d'un certificat vétérinaire délivré par un vétérinaire officiel, conformément à la réglementation en vigueur et déclarant que les oiseaux faisant l'objet de la participation au Mondial COM 2022:

- a) ne présentent aucun signe de maladie et qui ils proviennent d'un établissement ou site qui ne fait l'objet d'aucune mesure de restriction sanitaire.
- b) Sont originaires d'un élevage qui n'a pas été soumis à des mesures de restriction sanitaire pour cause de maladie de Newcastle, grippe aviaire
- c) Pour les Psittacidés, que les oiseaux n'ont pas été en contact avec des autres oiseaux ou installations ou "Chlamydoxiphila psittaci" aurait été détectée.
- d) Pour les Galliformes e Columbiformes la vaccination contre la maladie de Newcastle est obligatoire.
- e) Les oiseaux vaccinés contre la grippe aviaire ne peuvent pas participer au mondial 2022

Le Certificat sanitaire réglementaire en vigueur , et en respect avec les directives (EU) No 576/2013 est considérée comme suffisant avec destination

La COM et le Comité Organisateur PIACENZA 2022 veilleront fièrement pour le respect des conditions sanitaires, d'exposition et de transport des oiseaux et une équipe vétérinaire sera toujours disponible à Piacenza pour toutes situations nécessaires.

CONTRAINTES REGLEMENTAIRES, SANITAIRES et VETERINAIRES POUR LES OISEAUX FRANÇAIS :

ATTENTION : cet article peut subir quelques modifications en fonction de l'évolution de la situation sanitaire

Justificatif d'origine : Tous les oiseaux faisant l'objet d'un engagement au Mondial COM devront faire l'objet d'un justificatif d'origine constitué par une déclaration sur l'honneur (exemple ci-joint).

Cas spécifiques :

1. Espèces inscrites au règlement communautaire 338/97 :

- Annexe A : idem annexe B et C si de 2^{ème} génération. Certificat intracommunautaire (CIC) et/ou CITES des parents dans les autres cas. **(+ Attestation de déclaration I-Fap obligatoire)**
- Annexe B et C : Attestation sur l'honneur, de naissance et d'élevage en captivité chez l'éleveur avec les noms latins des espèces. **(+ Attestation de déclaration I-Fap obligatoire)**

2. Pour les espèces indigènes, hybrides et guyanaises en phénotype sauvage :

- Les oiseaux seront nés et élevés en captivité.
- Les hybrides suivront le régime juridique de leur parent le plus protégé
- Les oiseaux seront bagués ou identifiés selon la réglementation française

Ces spécimens ne pourront être présentés que par des titulaires du certificat de capacité et d'une ouverture d'établissement ou, d'une autorisation préfectorale de détention (exonération du certificat de capacité, en raison des quotas fixés par les arrêtés du 10 août 2004). La copie de l'ouverture d'établissement ou de l'autorisation préfectorale de détention, ainsi qu'une copie de **l'attestation I-Fap** devront accompagner les oiseaux.

En cas de doute, nous contacter.

RAPPEL : Les variétés mutantes de ces espèces obtenues par sélection (art. R 211.5 du code l'environnement) pourront être engagées sans formalité préalable.

Tous ces documents devront être envoyés au secrétariat COM France accompagnés des numéros de bagues de tous les oiseaux engagés s'ils ne sont pas sur la feuille d'engagement original au plus tard le 20 décembre 2021

CONVOYAGE :

L'équipe des convoyeurs COM France vous rappelle que les cageots de transport labellisés COM France doivent être utilisés pour le Mondial. Si vous ne possédez pas ces cageots, merci de prendre contact avec le responsable du convoyage Guy Doumergue. Les instructions particulières détaillées concernant le convoyage (*modalités de convoyage, étiquetage des cageots, points de récolte, contrôle vétérinaire etc.*) seront précisées ultérieurement vers le 5 janvier 2022 par les responsables du convoyage.

SECRETARIAT COM France : Marie Claire TARNUS – 23 chemin du vieux four – 83 150 BANDOL

Tél. : 04 94 29 12 21 – GSM : 06 61 71 65 62. Courriel : com.france@orange.fr - marieclairetarnus@wanadoo.fr

CONVOYAGE COM France :

CONVOYEUR COM France : Guy DOUMERGUE : Tél : 06 89 17 15 03 - cloetguy@wanadoo.fr



70^e CHAMPIONNAT MONDIAL C.O.M - PIACENZA-EXPO 2022 (IT)



BULLETIN D'INSCRIPTION

Pays	France		N° Tel.	+33	STAM 1:CDE
Prénom			GSM	+33	STAM 2:FFO
Nom			E-mail:		STAM 3:UOF
Adresse					
C. P.		Ville	N° CAGEOTS:		

MERCI DE REMPLIR TOUS LES CHAMPS JAUNES : EN CARACTERES TYPOGRAPHIQUES- ATTENTION: NOUVELLE CLASSIFICATION PIACENZA 2022

Le bulletin d'inscription devra être retourné avant le 15 décembre 2021, à

SECRETARIAT COM France -M.C.TARNUS- 23 Chemin du vieux four -83150 BANDOL (Chèque libellé au nom de COM France)

N°	Section/Classe	Bague N°	Année	Dénomination complète de l'oiseau. Pour les Sections "F2" à "P", la dénomination en latin doit être indiquée.	Souche	N°	Section/Classe	Bague N°	Année	Dénomination complète de l'oiseau. Pour les Sections "F2" à "P", la dénomination en latin doit être indiquée.	Souche
1						1	S	A			
2						2	T	B			
3						3	A	C			
4						4	M	D			
5						5	S	A			
6	INDIVIDUEL					6	T	B			
7						7	A	C			
8						8	M	D			
9						9	S	A			
10						10	T	B			
11						11	A	C			
12						12	M	D			
13						13	S	A			
14						14	T	B			
15						15	A	C			
16						16	M	D			
17						17	S	A			
18						18	T	B			
19						19	A	C			
20						20	M	D			

Prix par oiseau:	17,5 €	(14€ plus 3,50€ participation aux frais de convoyage)	Total oiseaux:	1	€ 12,00	SIGNATURE :
Catalogue obligatoire:	€ 12					
Dîner de palmarés et gala : 55 € par personne, à payer avec l'inscription			Nbre de Personnes =			
			TOTAL A PAYER:			

La C.O.M., le Comité Organisateur, la COM France, déclinent toute responsabilité en cas de disparition ou du mortalité d'oiseaux. Aucune indemnisation quelconque ne pourra être exigée, ni de la COM, ni de la COM-Italie, ni du Comité organisateur du "Mondial 2022". Les oiseaux peuvent être photographiés par le Comité de l'Organisation sans aucune compensation pour les droits d'image.

Avec l'inscription de mes oiseaux je déclare, avoir pris connaissance et accepter les règlements du Comité d'Organisation du Mondial, de la COM, de l'OMJ, y inclus le Code Déontologique et le Règlement Disciplinaire COM, publiés sur site Internet de la COM a www.conforni.org, ainsi que le respect et des dates fixées par la COM France pour la gestion des engagements.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

POUR LA PARTICIPATION au 70^e Championnat Mondial des Oiseaux d'Elevage – Piacenza 2022

PIACENZA-EXPO

du 14 au 24/01/ 2022)

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :

Adresse :

PAYS :

N° de souche 1: -----N° de souche 2 :-----N° de souche 3-----

Certifie que les oiseaux faisant l'objet de ma feuille d'engagement (ci-jointe) au 70^e Championnat Mondial des Oiseaux d'Elevage – Piacenza 2022 (Italie) du 14 au 24 janvier 2022.

sont nés dans mon élevage, et issus de parents eux-mêmes nés et élevés en captivité depuis plus de deux générations. (Concerne les espèces inscrites aux annexes A et B du règlement CEE338/97)

Les espèces assujetties à des mesures de protection nationales ou communautaires et leurs hybrides sont détenues et marquées conformément aux dispositions en vigueur en France.

Je déclare sur l'honneur :

1. Que mes oiseaux proviennent d'une zone non restreinte pour cause de foyers d'Influenza aviaire hautement pathogène et de maladie de Newcastle conformément à l'OIE dans les 60 jours précédant leur départ. Ils sont nés ou résidant dans le pays d'origine depuis plus de 6 mois.
2. Dans le cas de Psittacidés je déclare,
 - a. Que dans mon élevage, il n'a pas été diagnostiqué de cas de psittacose (*Chlamydia psittaci*) durant les 12 derniers mois et que mes oiseaux n'ont pas été en contact avec des animaux chez qui la psittacose (*Chlamydia psittaci*) a été diagnostiquée.
 - b. Que je n'ai pas remarqué, au sein de mon élevage, au cours des 60 derniers jours, des cas de mortalité ou de morbidité anormale ou de toutes autres maladies contagieuses pour l'espèce, reprises à la liste B de l'O.I.E.
 - c. En cas de maladie contagieuse, l'analyse PCR faite après 60 jours s'est révélée négative.
 - d. Que mon élevage, ne fait pas l'objet de restrictions et/ou ne relève pas d'une zone géographique concernée par une restriction.
 - e. Que depuis plus de 2 mois, mes oiseaux sont hébergés à l'adresse ci-dessus, dans un environnement confiné, sans aucun contact avec les oiseaux de la nature et sans cas de psittacose (*Chlamydia psittaci*)
3. Qu'au jour du départ mes oiseaux sont en bonne santé et qu'ils ne présentent aucun signe clinique de maladie contagieuse.
4. Que conformément à la réglementation française et européenne, le transport de mes oiseaux se fera dans un véhicule adapté au transport des oiseaux et des passagers, en s'assurant de garantir leur bien-être et leurs besoins pendant le voyage.

Les oiseaux seront placés en cageots de transport pourvus de perchoirs proportionnés à l'espèce concernée, et disposant d'un espace suffisant pour le nombre de sujets, conformément aux dispositions du règlement (CE) N°1/2005 et à la directive 95/29/(CE) concernant la protection des animaux pendant le transport.

Ces cageots de transport seront nettoyés et désinfectés sous contrôle officiel (fourniture d'une facture d'achat d'un produit homologué par le ministère de l'agriculture pour contrôle vétérinaire).
5. Que je donne mandat au responsable convoyeur de mon pays pour signer les documents d'ordre administratif ou sanitaire.

Certifié exact, le 13 janvier 2022

Signature manuscrite de l'éleveur exposant

ATTENTION : Cette attestation est obligatoire pour permettre l'entrée des oiseaux à l'exposition.

FRANCAIS

Procédure d'enregistrement des éleveurs COM

Pour rendre possible votre enregistrement individuel, votre Entité Nationale COM et votre Fédération doivent fournir vos données personnelles, en accord avec le RGPD UE et autres législations nationales applicables.

Si le système vous donne un message d'erreur, S.V.P., contactez votre responsable COM Nationale ou envoyer un e-mail à : infosiscom2018@gmail.com . Merci

Votre numéro de souche est nécessaire et il commence toujours par le code du pays-membre

Exemple : pour la France : FR

Numéro de souche sans tiret, sans virgule, ou barre.

Si votre numéro de souche est par exemple AA34 de la France, il devient **FRAA34**

Après l'insertion des données, il faut attendre 48h pour l'activation de votre compte.

En respect du Règlement Général sur la Protection des données personnelles de l'Union Européenne (RGPD UE), quand vous validez l'insertion de vos données, cela implique l'acceptation de les partager avec la COM et toutes les Entités Nationales COM, pour tous leurs objectifs statutaires.

Avec votre enregistrement et/ou votre inscription, vous déclarez accepter :

- **Accepter d'être affilié à la COM par votre Entité Nationale COM,**
- **Accepter et respecter les Statuts et Règlements COM et OMJ, notamment le règlement Intérieur COM, le règlement OMJ, le règlement disciplinaire de la COM, le Code déontologique de la COM,**
- **Accepter et respecter les règlements techniques et sportifs spécifiques des événements où vous effectuerez votre inscription.**

Tous les règlements de la COM/OMJ peuvent être consultés sur Internet :

www.conforni.org